



SNUipp-FSU Guyane

DECLARATION PREALABLE CAPD EXEAT 29 Mai 2015

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0694 27 15 29
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Monsieur le Recteur de l'académie de la Guyane.

Nous sommes aujourd'hui réunis, pour la seconde fois, suite au refus de vote de l'ensemble des délégués du personnel, afin d'examiner les demandes d'exeat de nos collègues.

Lors de la CAPD du 21 Mai 2015, vous avez annoncé votre politique, outrageusement restrictive, concernant les demandes d'exeat. Pourquoi ne pas avoir eu le courage de l'annoncer plus tôt ?

Monsieur le Recteur, votre décision de refuser toutes les demandes d'exeat pour convenances personnelles, d'imposer aux familles des années de séparation, de ne laisser aux collègues que le choix de faire une croix sur leur métier et leur salaire, est une politique de gestion inacceptable et inhumaine.

Les futurs collègues qui suivront leur conjoint en mission en Guyane auront tout intérêt à se mettre en disponibilité afin de ne pas être bloqués. Ainsi l'académie de Guyane se prive d'un potentiel d'enseignants formés.

Les enseignants souhaitant suivre leur conjoint ou se rapprocher de leur enfant prendront une disponibilité de droit et ne pourront enseigner ni en Guyane ni ailleurs.

Ainsi, vous accentuez le manque d'attractivité de la Guyane et vous entravez le droit à la mobilité des personnels de l'académie.

Les demandes d'exeat font suite aux permutations informatisées non satisfaites.

Nous vous rappelons, Monsieur le Recteur, que le taux de satisfaction des collègues de Guyane a toujours été inférieur à la moyenne nationale (cette année : 13,9 % Guyane, 21,6% national).

50% des collègues obtenant une mutation ont bénéficié de bonifications familiales ou médicales.

Cependant de nombreux collègues, dans des situations similaires, n'ont pas obtenu satisfaction, ils attendent un exeat et espèrent un ineat.

Monsieur le recteur, si vous refusez massivement de satisfaire les demandes d'exeat, vous aurez à répondre à une centaine de recours.



Ce fonctionnement, au cas par cas, n'est pas du ressort de la CAPD. Il laisse place aux dérives et au clientélisme, inadmissibles pour les délégués du personnel du SNUipp-FSU Guyane.

Nous refusons catégoriquement de nous y associer.

Les statistiques sur plusieurs années montrent que, quelles que soient les politiques des différents recteurs qui défilent dans notre académie sur des durées nettement inférieures à 4 ans, seul un enseignant sur trois demandeurs parvient finalement à obtenir une mutation par ineat.

Monsieur le Recteur, les enseignants de Guyane passent bien plus de temps dans le département que les recteurs ou les DAASEN, et ils travaillent dans des conditions indignes, dans des sites isolés sans communication, sans eau potable, sans logement décent.

Vous entêtez-vous à refuser des exeats à des collègues ayant effectué 22 années dans le département sous prétexte qu'il s'agit de convenances personnelles ? 60% des collègues qui demandent un exeat pour convenances personnelles ont effectué plus de 5 ans comme titulaires dans l'académie.

Par ailleurs, oublier de prendre en compte les années effectuées comme non titulaires dans l'académie ne relève-t-il pas d'un profond mépris pour les personnels ?

Les élus du SNUipp-FSU Guyane vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir revoir vos positions afin de respecter le droit à la mobilité des personnels de Guyane. Obtenir un exeat n'offre aucune garantie d'obtenir un ineat d'un autre département. En revanche, refuser un exeat donne le sentiment d'être retenu prisonnier et va à l'encontre de l'attractivité de la Guyane.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement aux droits des personnels.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane.



SNUipp-FSU Guyane

La mobilité en Guyane : les chiffres

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0694 27 15 29
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Permutations informatisées :

Année scolaire	Nombre de participants	Nombre de sortants	Taux de satisfaction
2014/2015	337	47	13,94%
2013/2014	376	54	14,36%
2012/2013	407	33	8,11%
2011/2012	373	22	5,89%

Dont

Année scolaire	Nombre de sortants	Dont rapprochement de conjoint	Dont dossier médical
2014/2015	47	19 (40%)	7 (15%)
2013/2014	54	48 (88,88%)	50 (92,59%)
2012/2013	33	8 (24,24%)	6 (18,18%)
2011/2012	22	4 (18,18%)	2 (9,09%)

Exeat ineat :

Année scolaire	Nombre de demandes exeat	Type demandes exeat			Nombre d'ineat accordés
		Conv perso	Rapp conjt	Rais Medic & Soc	
2014/2015	140	67	23	42	? 1 ^{er} sept 2015
2013/2014	135	74	32	29	43 (32%) 1 ^{er} sept 2014
2012/2013	128	54	40	34	61 (47%) 1 ^{er} sept 2013
2011/2012	138	52	52	36	49 (35%) 1 ^{er} sept 2012
2010/2011	115	54	42	19	41 (35%) 1 ^{er} sept 2011

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane.